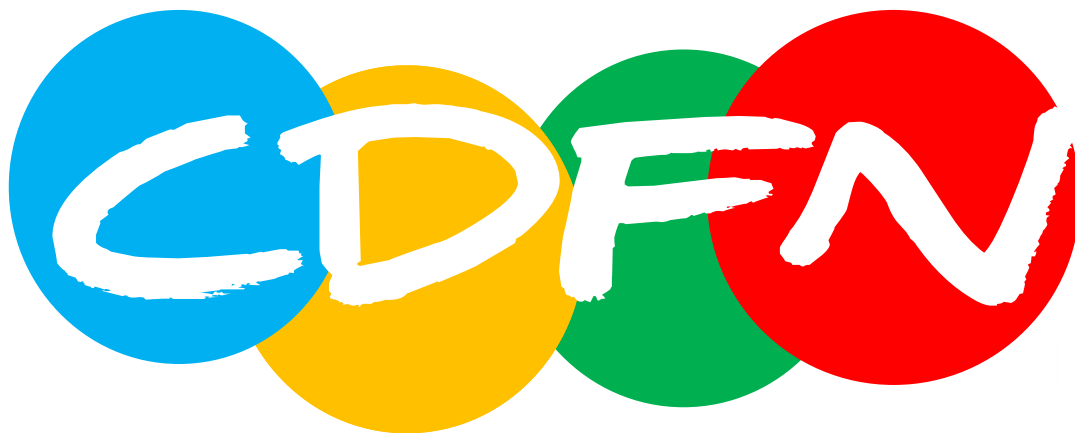




Le SNUter-FSU a siégé au dernier Conseil Délibératif Fédéral National (CDFN) des 26 & 27 septembre 2023. Le CDFN, composé pour partie des délégué-es des syndicats nationaux (moitié des sièges), délégué-es des sections départementales (30%), et délégué-es des tendances et du pluralisme (20%) est l'instance qui se réunit entre les congrès, en moyenne deux fois par trimestre. Il permet à la FSU nationale de proposer tous les deux mois des orientations au plus près de l'actualité.

En amont du CDFN quelques membres du secrétariat national préparent un texte action qui sera disponible en ouverture de la session puis retravaillé à deux reprises suite aux différentes interventions et propositions d'amendements avant d'être voté.

## Texte action - 26 & 27 septembre 2023

L'inflation galopante entraîne, en France comme ailleurs, une dégradation forte des conditions matérielles d'une grande partie de la population. Par ailleurs, ces derniers mois ont de nouveau vu se produire des phénomènes climatiques extrêmes aux conséquences dévastatrices (canicule, sécheresse, incendies, orages violents, inondations, etc.) sur l'ensemble de la planète. Pour la FSU, la situation très critique impose des transformations profondes de notre économie mais aussi des choix politiques forts, car il ne peut y avoir de justice environnementale sans justice sociale. Or le PLF2024, derrière la vitrine de quelques micro-mesures fiscales, annonce la baisse en euros constants des dépenses publiques et ne répond donc en rien aux besoins sociaux et environnementaux. L'improvisation permanente du gouvernement en matière de lutte contre l'inflation confine à l'amateurisme : après avoir invité les industriels et distributeurs à baisser leurs marges, ou à vendre à perte, sans aucun succès, il annonce désormais un chèque de 100 € annuels pour les salarié-es les moins bien payé-es pour compenser la hausse des prix des carburants. Il tente ainsi de masquer aux yeux de l'opinion publique que sa ligne politique austéritaire est avant tout guidée par la défense des intérêts des ultra-riches. Par ailleurs, cette somme, particulièrement dérisoire (8,33€ par mois !) s'apparente à une aumône sans régler aucun problème.



En termes de politique environnementale, les réponses gouvernementales sont la répression brutale des mouvements revendiquant l'arrêt des projets écocides : la FSU s'indigne du traitement qui a été fait aux militant-es de Sainte Soline. Le 28 novembre a lieu le deuxième procès de ces militant-es, la FSU appelle à participer aux mobilisations de soutien. La FSU soutient également les militant-es qui se battent contre le projet climaticide de construction de l'autoroute A69 entre Toulouse et Castres.

Par ailleurs, non seulement les annonces d'Emmanuel Macron en matière environnementale ne sont pas en adéquation avec ses actes (par exemple, sur l'usage du glyphosate), mais en plus, dans les discours de la Première Ministre comme du Président, l'idée qu'il faudrait agir parce que le changement climatique met en danger notre modèle économique, et donc pour protéger celui-ci, est de plus en plus présente. La recherche d'une croissance « verte » étant alors présentée comme garante de notre modèle social ! Pour la FSU, le gouvernement leurre la population en voulant à tout prix faire entrer cette planification écologique dans le modèle économique libéral. Le plan de planification écologique présenté par la Première Ministre les 18 et 19 septembre détaille secteur par secteur, activité par activité, les efforts à réaliser, mais ne correspond pas à la gravité de la situation, tant dans ses objectifs que dans le financement envisagé. Quant au renforcement de la fiscalité écologique tant comme outil d'incitation que comme outil de financement il n'est pas à l'ordre du jour du gouvernement. Rien non plus sur l'abandon des subventions nuisibles à l'environnement. Le gouvernement ne prévoit pas réellement de mesures pour soutenir les populations les plus fragiles dans les nécessaires ruptures écologiques que le pays doit opérer. La FSU rappelle qu'aucune rupture écologique significative ne pourra être mise en œuvre sans un nouveau pacte social plus juste et plus solidaire. Mais les premières annonces sur les projets de loi de finances pour 2024 tracent une ligne austéritaire visant à réduire les dépenses publiques et à ramener le déficit public sous la barre des 3 % laissant craindre des coupes opérées dans les services publics (santé, école...), l'absence de revalorisation salariale et de politique climatique ambitieuse. D'ailleurs la quasi-absence des services publics dans la planification écologique du gouvernement ne trompe pas, et l'avant-projet de loi d'avenir agricole, pourtant censé être centré sur l'enseignement et la formation, ne vient en rien corriger cet état de fait... La mobilisation de la puissance publique n'est manifestement toujours pas au programme de ce gouvernement, alors même que les défis liés au dérèglement climatique n'ont jamais été aussi prégnants ! La FSU poursuivra son engagement dans la coalition AES et s'attachera à diffuser ses analyses.

Les manifestations du 23 septembre ont permis une mobilisation d'un arc de forces inédit pour dessiner des issues positives aux expressions de colères contre toutes les discriminations et les violences policières qui ont pris des formes diverses (révoltes, émeutes, mais aussi parfois manifestations revendicatives plus organisées...) dans les quartiers populaires au début de l'été 2023.

Certains retours médiatiques sur le thème de « la manif anti flics » ne rendent pas compte d'une part des demandes très précises de réforme profonde de la police, d'autre part de l'ensemble des autres thématiques pour la justice sociale et contre les violences policières et les discriminations systémiques subies par les habitant·es de ces quartiers en avant dans ces marches. Le cadre doit donc se consolider et s'élargir pour donner une visibilité permanente à l'ensemble de ces assignations résidentielles, scolaires et d'emploi, aux discriminations policières, à l'accès dégradé aux services publics, la FSU s'y emploiera en travaillant à de nouvelles initiatives unitaires.

Pour renforcer le syndicalisme, d'autant plus face à un pouvoir qui multiplie les attaques envers les droits sociaux et face à la menace de l'extrême droite, la FSU réaffirme sa volonté de construire un nouvel outil syndical. Dans cet objectif, elle poursuit le travail et la réflexion engagés avec l'ensemble des forces syndicales disponibles, en particulier avec la CGT et Solidaires, sans exclusive.

## ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le rapport de la Cour des Comptes sur « la politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'État » rendu public le 14 septembre montre que l'égalité femmes hommes, pourtant décrétée « grande cause nationale » en 2017, n'a été porteuse que d'espoirs déçus. Il est très critique sur le manque d'ambition de l'action publique pendant le premier quinquennat d'E. Macron mais aussi sur l'écart entre la communication gouvernementale et les efforts réels menés, pour arriver à des avancées « limitées ».

Les deux chantiers présentés comme prioritaires, la lutte contre les violences conjugales et l'égalité professionnelle, n'ont « avancé que partiellement »

En effet, encore 118 femmes ont été tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint en France au cours de l'année 2022. Près d'un tiers de ces victimes avaient déjà subi des violences de la part de leur conjoint ou ex-conjoint avant d'être tuées. Nombre d'entre elles avaient signalé ces violences à la police ou la gendarmerie, voire déposé plainte.



Dans la fonction publique, la mise en œuvre des plans d'action égalité professionnelle dans les ministères et les collectivités piétine, se résumant à des mesures insuffisantes pour inverser la tendance – en particulier par l'absence de financements. La politique d'individualisation des rémunérations qui renforce le poids des primes et des indemnités défavorise encore plus les agentes.

Le gouvernement doit sortir des discours et agir, en débloquent des moyens et en montrant une réelle volonté politique de faire cesser ces violences et les inégalités entre les femmes et les hommes.

À l'inverse de cette ambition, le ministère de la fonction publique impose à la va-vite, contre l'avis majoritaire des organisations syndicales, la transposition dans la fonction publique de l'index égalité professionnelle mis en place dans le privé. La première présentation des projets de décret et d'arrêté a confirmé toutes les craintes de la FSU. Cet index masque les effets les plus majeurs d'écarts de rémunération entre femmes et hommes (temps partiel, ségrégation des métiers, l'effet démographique et pour partie l'effet primes) ! Cet index synthétisera en une note globale sur 100 l'action de chaque département ministériel ou établissement public administratif, ce qui est un non-sens et risque de donner un satisfecit à certaines administrations bien loin d'être exemplaires.

Cet index, qui est un énième outil de mesure et non un dispositif de réduction des inégalités professionnelles, risque bien au contraire d'avoir les mêmes effets que l'index du privé et de jouer contre l'égalité entre les femmes et les hommes.



### Journée mondiale du droit à l'avortement

Le 28 septembre prochain sera la journée mondiale du droit à l'avortement. L'état des lieux de ce droit à l'échelle internationale, européenne et en France est mitigé. Dans certains pays, il progresse comme récemment au Mexique où il vient d'être dépénalisé. Dans d'autres, sous la pression de mouvements réactionnaires ou des extrêmes droites, il n'existe pas ou recule.

Les obstacles à l'avortement se multiplient : écoute des battements du cœur du fœtus, octroi de moyens aux mères qui renoncent à une IVG, présence d'associations pro-vie autorisées dans les structures de santé, invocation de la clause de conscience, réduction des moyens financiers aux associations œuvrant en faveur du droit à l'avortement.

En France, l'accès à ce droit n'est toujours pas effectif du fait de l'insuffisance des structures et de personnels formés.

### SÉCURITÉ SOCIALE

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 qui sera présenté et adopté en Conseil des ministres fin septembre n'est pas encore connu dans ses détails, mais le cadre austéritaire va à nouveau peser sur la Sécurité sociale, sur l'Hôpital public et sur la prise en charge de la perte d'autonomie.

Il y a un an, pour le PLFSS 2023, le gouvernement envisageait pour 2024 un Objectif National d'Accroissement des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) de seulement 2,7 %, alors que les besoins hors inflation augmentent en moyenne de 4% par an. Le manque de moyens financiers va aggraver le démantèlement de l'Hôpital public et va entraîner la persistance

d'une situation catastrophique de l'accès aux soins et de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Le gouvernement affiche par ailleurs la volonté d'accroître les franchises médicales et s'attaque aux arrêts maladie.

Cet été, les pouvoirs publics ont déjà décidé de nouveaux transferts de remboursements de soins dentaires de l'assurance maladie vers les complémentaires, ce qui va entraîner un accroissement des cotisations à ces complémentaires qui sont particulièrement inégalitaires.

### RETRAITÉ-ES

La FSU dénonce le report de la proposition de loi « pour une société du bien vieillir » : alors que la situation du secteur est catastrophique. Personnels, personnes concernées par la perte d'autonomie et leurs familles attendront encore. Mais études du HCFEA et études se multiplient.



Le rapport de la députée Pires Beaune concerne le reste à charge en EPHAD. S'il en constate le coût exorbitant pour les résident-es, les réponses ne sont pas satisfaisantes : en effet, il propose d'améliorer la situation par redistribution, par recours au rapport Vachey de 2020 (suppression pour les retraités de l'abattement de 10% sur le revenu déclaré pour l'impôt sur le revenu), par la mise à contribution des résident-es et des familles (extension de l'obligation alimentaire, recours sur succession...). Ces mesures sont inacceptables. La FSU rappelle sa revendication d'une loi de programmation « grand âge », la construction d'un Service public national de l'autonomie et la prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la branche maladie de la Sécu.

## FONCTION PUBLIQUE

Tout au long de l'été, les services publics ont montré leur caractère indispensable pour faire face aux conséquences extrêmes du réchauffement climatique et protéger les populations (service de lutte contre les incendies, hôpitaux, prévisions météo, etc.), mais cela a aussi mis en évidence l'insuffisance des moyens dont ils disposent pour accomplir leurs missions.

Aux yeux de la population, grâce notamment au travail des syndicats de la FSU, la question des conditions de travail et du niveau de rémunération des agent-es est désormais considérée comme inséparable de la possibilité même de maintenir la qualité du service public.

Après l'insuffisance de celles annoncées en juillet, le gouvernement ne prévoit aucun arbitrage budgétaire pour des nouvelles mesures salariales d'urgence. Pourtant l'inflation continue de grever le pouvoir d'achat et de dégrader les conditions de vie.

La FSU rappelle sa revendication d'un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice à hauteur d'au moins 20 %, d'une distribution uniforme de 60 points sur l'ensemble de la grille indiciaire et l'instauration d'un mécanisme d'indexation des rémunérations indiciaires sur les prix.

Enfin, la FSU critique la méthode qui a consisté à annoncer un projet de loi pour la fonction publique, nouvelle menace contre le statut, alors qu'aucune discussion ou information n'était intervenue préalablement. Les premiers éléments présentés laissent entrevoir une nouvelle boîte à outils managériale pour que les politiques de carrières et de rémunérations soient plus malléables. Pour la FSU, toute atteinte au statut constitue une ligne rouge. Elle informera et mobilisera les agent-es pour empêcher toute nouvelle dégradation.



## PSC : ACCORD PRÉVOYANCE À L'ÉTAT

Le ministre Guérini a indiqué sa volonté d'aboutir sur un accord sur la prévoyance à l'État. La FSU a réaffirmé la nécessité de préciser le texte, notamment pour clarifier les évolutions statutaires et assurer la continuation de la carrière en cas d'invalidité. La FSU a souligné la nécessité de transposer les évolutions statutaires favorables aux personnels dans les autres versants de la Fonction publique, en particulier celles touchant à l'invalidité, enjeu majeur dans la FPT.

Le ministre a présenté son approche sur un éventuel cycle de discussions pouvant prendre annuellement la forme de négociation dont les mesures affectant les rémunérations seraient inscrites dans la loi de finances suivante. La FSU remarque qu'au-delà de la forme, aucun effort budgétaire pérenne n'est à l'ordre du jour. Elle souligne que sans cadre et mesures générales s'appliquant à toutes les agent-es, les effets des politiques salariales précédentes seraient encore accentués : éclatement des situations, perte d'attractivité, mise en concurrence, inégalités salariales femmes-hommes, blocage des mobilités.

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Les contraintes budgétaires comme réglementaires imposées par l'État aux collectivités se traduisent par une aggravation continue des conditions de travail et de la qualité des services publics locaux. Allongement de la durée du travail, sous-effectif chronique, précarisation et stagnation voire baisse des salaires frappent de plein fouet l'ensemble des agents soumis, encore dernièrement avec la prime inflation, à la seule bonne volonté des employeurs. La FSU dénonce l'absence de considération de la part du gouvernement qui au contraire veut renforcer l'individualisation (donc la concurrence) par la prise en compte du « mérite » dans la politique indemnitaire. Cette situation entraîne des difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs rendant difficile l'accomplissement des missions de services publics.

.../...



C'est particulièrement le cas dans le secteur de la petite enfance, où les difficultés de recrutement mettent en danger enfants et professionnel·les, comme l'a montré le récent rapport de l'IGAS sur le sujet. L'absence d'annonces significatives de la nouvelle ministre des Solidarités et des Familles est dans ce contexte inacceptable.

## RETRAITES

La FSU, toujours mobilisée contre la réforme des retraites Macron et contre toute dégradation de notre système de retraite, dénonce le pseudo « déficit caché » mis en avant pour remettre en cause le code des pensions.

La FSU s'oppose à toute diminution des dispositifs de solidarité et réclame le rétablissement des bonifications pour enfants des femmes fonctionnaires. Elle engage une campagne sur ces thématiques.

Alors que les conditions de travail se dégradent et que l'âge d'ouverture des droits à la retraite recule la FSU revendique la mise en œuvre d'un véritable dispositif d'aménagement des fins de carrière tel que la CPA. Elle agira pour que la retraite progressive devienne immédiatement un droit effectif (droit à l'information personnelle sur les enjeux, accord du temps partiel quand il est demandé).

## TRAVAIL SOCIAL

Au moment de perte d'attractivité particulièrement intense des professions du social et du médico-social, qui se traduit par des difficultés majeures de recrutement dans tous les secteurs et aussi par une désaffection pour les formations qui y préparent, Le Haut Conseil du Travail Social a validé le 6 septembre son Livre Blanc et ses recommandations à mettre en œuvre pour tenter de faire face à l'urgence de la situation.



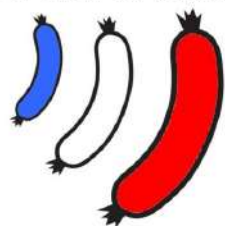
L'investissement du collège des personnels dans les groupes de travail préparatoires a permis de porter en recommandation du HCTS les revendications des professionnel·les notamment les deux prioritaires qui sont la valorisation des salaires et engager une concertation sur le sujet des ratios d'encadrement.

ce texte a été voté en l'absence des représentants des ministères et alors que ceux de la CNAF, CNAV et de la CNAS ont choisi de s'abstenir, ce qui interroge la faisabilité des mesures proposées.

La FSU va être attentive à la mise en œuvre des préconisations issues du livre blanc tout en continuant le travail intersyndical engagé et sa participation aux actions à venir, notamment celles autour de la journée du 20 novembre, journée des droits de l'enfant. Au-delà de l'impérieuse nécessité de répondre à une crise de sens des métiers du travail social, l'enjeu est aussi d'obtenir urgemment les moyens humains, structurels et financiers nécessaires à l'exercice des missions du secteur. Il s'agit également de gagner une véritable reconnaissance de l'ensemble des métiers de la filière, par la revalorisation des grilles indiciaires mais également dans un premier temps par la généralisation du CTI à tous les professionnels, y compris administratif et technique du secteur social et médico-social.

La FSU continuera de se mobiliser pour obtenir des moyens supplémentaires et des revalorisations à la hauteur des missions exercées pour l'ensemble des travailleurs sociaux. Elle sera vigilante à ce que les préconisations issues du livre blanc puissent être mises en œuvre urgemment.

## POLICE SANITAIRE



## POLICE SANITAIRE UNIQUE

La création d'une police sanitaire unique privera le secteur public de ses missions essentielles pour les citoyen·nes. La FSU demande que les 32 millions d'euros destinés à la délégation de missions au secteur privé soient alloués à la création d'emplois publics. La sécurité sanitaire alimentaire doit être gérée de manière transparente, équitable et efficace, elle est trop précieuse pour être mise en danger. Elle nécessite des contrôles impartiaux et rigoureux, menés par des agent·es formé·es et indépendant·es de toute pression économique. La sécurité sanitaire alimentaire relève de la responsabilité du service public dans l'intérêt de tous.





## EDUCATION

### Circulaire Attal

Le gouvernement et le ministre Attal ont fait le choix de concentrer leur communication de rentrée sur le port de l'abaya ou du qamis, une question qui concernait pourtant au final peu d'élèves. Les personnels ne sont pas dupes de cette nouvelle instrumentalisation de la laïcité à des fins de diversion. Pourtant des questions immédiates et structurelles se posent comme l'impossibilité de confier chaque classe à un-e enseignant-e formé-e, la crise des recrutements, la faiblesse des rémunérations, et l'explosion

des inégalités qui frappent les élèves et leurs familles. Le gouvernement choisit pourtant ainsi, non sans arrière-pensées électoralistes, de légitimer un peu plus le discours raciste et sexiste plus général de l'extrême droite contre une partie de la population musulmane ou considérée comme telle. Cela s'est traduit dans certains établissements d'une façon inacceptable et discriminante en ne ciblant que certaines élèves.

C'est pourquoi, pour la FSU, deux impératifs s'imposent : la lutte contre toute discrimination à l'égard des élèves en raison de leur origine ou de leur appartenance religieuse, supposée ou réelle, la vigilance vis-à-vis de toute pression et tout prosélytisme obscurantistes ou intégristes menaçant le caractère laïque de l'École publique et ainsi la possibilité de transmettre dans un climat serein les connaissances, sources de l'émancipation. Il convient donc, sans naïveté, de privilégier le dialogue apaisé avec les élèves concerné-es par la possibilité d'une exclusion, notamment de jeunes filles, afin de ne permettre aucune déscolarisation. La défense d'un modèle éducatif émancipateur est le meilleur outil pour assurer la garantie de la laïcité.

La prétendue fermeté laïque du Président, du gouvernement et des parlementaires de Droite LR et Renaissance, ainsi que de l'extrême droite, est contredite par l'augmentation du financement public de l'école privée catholique, alimentant de surcroît une forme de séparatisme social. La présence du chef de L'État à une cérémonie religieuse en présence du Pape montre l'étendue des contradictions. La FSU rappelle que la laïcité est un principe de concorde et de respect. Elle récuse toute instrumentalisation de celle-ci à des fins de division de la société ou pour en brouiller le sens donné depuis un siècle et demi.

La FSU initiera auprès des personnels une campagne de défense du service public laïque d'éducation en dénonçant le poids de l'enseignement privé et les choix politiques qui, à tous les échelons, favorisent cette école ségrégative. La FSU réaffirmera son mandat d'argent public pour la seule école publique.

### Pacte

Attachée à la réussite de tou-tes les élèves et à la lutte contre les inégalités, la FSU revendique l'abrogation du Pacte qui représente la mise en concurrence des enseignant-es, la destruction annoncée du statut, la négation de la professionnalité. Adossé à la suppression de l'heure de technologie en 6ème, reprenant la forme et le fond de dispositifs qui ont montré leur inefficacité, il ne prévoit de traiter la difficulté scolaire qu'en marge de la classe. Conditionnant le travail en effectif réduit à l'intervention de personnels extérieurs, le Pacte veut en outre discréditer la nécessité de réduire le nombre d'élèves par classe et menace à court terme les moyens, les postes étant plus coûteux que des indemnités. Il est temps non seulement d'augmenter le salaire des personnels de l'Éducation, mais aussi de donner à l'école les moyens de lutter sérieusement contre les inégalités scolaires corrélées aux inégalités sociales.

À cette rentrée, l'appel des syndicats de la FSU aux enseignant-es, CPE et PsyEN à ne pas s'engager dans le Pacte a été entendu, et le nombre d'engagé-es n'atteindra pas les 30% annoncés. La FSU communiquera à partir du travail des syndicats nationaux concernés sur la vérité des chiffres et les conditions de mise en œuvre, avec une attention particulière portée à la représentation femmes/hommes dans la prise en charge de ces missions. La FSU revendique que le budget alloué au Pacte soit utilisé à la revalorisation de tou-tes les enseignant-es.



## Pénurie de personnels

Les enquêtes du SNES-FSU et du SNEP-FSU ont contribué à faire la lumière sur les conditions réelles de la rentrée dans les collèges et lycées. Dans près d'un établissement sur deux, il manque un personnel enseignant ou non ! Dans le premier degré, de nombreux-ses remplaçant-es sont déjà affecté-es sur des postes à l'année.

La promesse ministérielle et présidentielle d'un-e professeur-e devant chaque classe à la rentrée n'est pas tenue. En déclarant la chasse aux « heures perdues », le ministre tente une nouvelle diversion pour masquer ces déficits. Il ouvre un nouveau front contre les personnels avec une offensive sur leur temps et leur charge de travail. Formation continue et réunions le soir, le mercredi et pendant les vacances, la FSU mobilisera les personnels des premier et second degrés pour résister à ces attaques. Les remplacements de longue durée ne seront pas davantage assurés faute de personnels titulaires ou non, déjà mobilisé-es par ailleurs.

Le plan pluriannuel de recrutement et de programmation d'emplois revendiqué par la FSU est une urgence, d'autant que la DARES estime qu'il faut recruter près de 329 000 enseignant-es (premier et second degré confondus) d'ici 2030.

## Formation initiale

Le ministère engage des concertations sur la mise en place d'une nouvelle réforme de la formation des enseignant-es. Pour contrer les futures mesures du gouvernement et faire valoir une réforme de la formation initiale en rupture avec celles menées précédemment, la FSU poursuit et renforce le travail fédéral sur la question. Elle produira un contre-bilan des réformes menées.

La FSU ne se laissera pas enfermer sur la place du concours et portera ses revendications sur la formation initiale : formation universitaire, qualification au niveau master, plan pluriannuel de recrutement, mesures pour sécuriser les parcours des étudiant-es (pré-recrutements, allocations pour les admissibles non admis), et des mesures immédiates comme des listes complémentaires et la publication des postes mis aux concours alors que s'ouvre la période d'inscriptions pour la session 2024. Elle portera aussi sa volonté de ne pas délier les modalités de recrutement et de formations entre les corps et les degrés, tout en défendant des voies diversifiées d'accès à nos métiers pour ne perdre aucune candidature.



## AESH

La grève du 3 octobre permettra aux personnels de se mobiliser pour améliorer les conditions de travail, la formation, les rémunérations des AESH et mettre en avant la revendication de création d'un corps. Elle permettra aussi de s'opposer à la mise en place des PAS qui va être expérimentée dans plusieurs départements. La FSU s'oppose à la mise en place du nouveau cadre contractuel d'assistant-es de réussite éducative. La FSU s'engage pleinement dans sa réussite qui s'inscrit dans l'ensemble de ses mandats de lutte contre la précarité.

## Lycées professionnels

En cette rentrée, l'enseignement professionnel public subit une double attaque : le gouvernement a réaffirmé vouloir continuer à développer l'apprentissage en prolongeant les aides exceptionnelles à l'embauche d'apprenti-es et il continue à vouloir imposer sa réforme qui transforme progressivement les LP sur le modèle de l'apprentissage. Les établissements devront réinterroger leur offre de formation pour que « toutes les formations non insérantes soient fermées pour la rentrée 2026 ». Dans les CA d'établissements, dans les CREFOP, en CAEN, au niveau des CSAA ou encore dans les réunions en sous-préfecture, la FSU et ses syndicats nationaux seront présents pour défendre les intérêts des élèves et des enseignant-es : la construction de la nouvelle carte des formations doit développer l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire pour tenir compte des besoins économiques, de l'aménagement du territoire et de la demande sociale des jeunes et des familles. La FSU exige l'abrogation de la réforme des LP.

## Premières victoires sur le lycée Blanquer

La mobilisation a payé. La prochaine session du baccalauréat général et technologique aura donc lieu en juin. Depuis cette victoire syndicale, la FSU multiplie les interventions pour obtenir des mesures transitoires, sur les programmes de l'examen par exemple, pour pallier l'urgence de la prochaine session et envisager la fin du contrôle continu. En plus de l'abrogation de Parcoursup, la perspective d'épreuves nationales, terminales et anonymes, permet de rendre du poids aux enseignements de tronc commun et de l'égalité de traitement entre les candidat-es au bac. Ce report des épreuves en juin renforce notre revendication pour le maintien des épreuves du bac professionnel en fin d'année de Terminale.

## Infirmières – assistant-es sociaux·les de l'Éducation nationale

Pour les infirmières de l'Éducation nationale, la rentrée 2023 se fait sans moyens supplémentaires et sous la menace de plusieurs rapports, avec comme point commun une vision passéiste de la santé à l'École, qui prônent le détricotage de la politique éducative, sociale et de santé et menacent la place des professionnel·les qui y concourent.

La FSU refuse cette structuration en un service départemental, regroupant les personnels de santé, sociaux et les psyEN, qui n'améliorerait pas la réussite scolaire de chaque élève, loin de là. Ce serait au contraire une réponse bien peu ambitieuse à la pénurie de moyens qui dégrade le service rendu aux élèves et créerait les conditions d'inefficacité de la santé à l'École.

Comme pour l'ensemble des travailleurs sociaux, la situation des personnels sociaux de l'Éducation Nationale devient critique : les moyens insuffisants confinés à une charge de travail qui explose génèrent des conditions de travail très difficiles source de souffrance professionnelle.

L'actualité le démontre pourtant avec acuité sur la question du harcèlement : c'est bien avec des équipes pluriprofessionnelles complètes et faisant partie intégrante des établissements que l'école pourra permettre à chaque élève de poursuivre une scolarité dans un climat serein et propice aux apprentissages. La FSU revendique des créations massives de postes et des rémunérations revues à la hausse pour ces professionnel·les, dont le versement du CTI pour les infirmières et assistant-es de service social.



## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (ESR)

Les annonces budgétaires faites par la ministre concernant le PLF2024 sont largement insuffisantes et elles ne permettront pas aux établissements d'assumer les dépenses prévues (hausse du point d'indice, promotions, recrutement, investissements immobiliers ou de recherche, etc.). L'invitation à puiser dans les fonds de roulement pour répondre aux besoins est particulièrement alarmante. Par ailleurs, suite aux démissions de fonctions administratives et pédagogiques de collègues, pour une grande part de

statut second dégradé, la rentrée n'a pas eu lieu, ou alors de manière minimale, dans plusieurs UFR des universités, notamment en STAPS et dans les IUT. Ces collègues, mobilisé·es depuis la fin de l'année universitaire dernière, protestent contre la politique indemnitaire profondément inégalitaire instaurée par le ministère. Cette politique, au contraire de la revalorisation indiciaire revendiquée par la FSU, met en concurrence les différents corps. La FSU appelle à poursuivre la mobilisation et l'organisation d'assemblées générales dans les établissements pour élargir le mouvement, préparer la journée interprofessionnelle du 13 octobre et obtenir d'autres choix budgétaires pour l'ESR.

## CULTURE

Dans le contexte de tensions diplomatiques entre le Niger, le Mali, le Burkina-Faso et le gouvernement français, les directions régionales des affaires culturelles ont reçu l'instruction de cesser toute coopération avec les artistes ressortissants de ces trois pays, qu'il s'agisse d'invitations, de subventions ou de montages de projets. Jamais, depuis la création du ministère de la Culture, des artistes n'avaient ainsi fait l'objet d'une censure globale en raison de leur nationalité. La FSU exige l'annulation pure et simple de ces mesures.

Dans le même temps, la journaliste Ariane Lavrilleux était mise en garde à vue et des pressions étaient exercées sur trois journalistes de Libération avec pour seule fin de leur faire dévoiler leurs sources suite à des reportages mettant en cause la diplomatie française et la police. La FSU demande l'arrêt de ce type d'intimidations et exige le respect absolu du droit à l'information et la protection des journalistes et de leurs sources.



## JUSTICE

Le meurtre de Nahel s'inscrit dans un contexte de violences policières et de discriminations et a suscité des expressions de colères qui ont pris des formes diverses (révoltes, émeutes, mais aussi parfois manifestations revendicatives plus organisées...) dans les quartiers populaires. S'en sont suivies des peines sévères pour un grand nombre de jeunes lors de leur présentation devant le Tribunal. La grande majorité de ces jeunes, mineurs comme majeurs, n'étaient pas connus des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Par ailleurs, la sociologie des publics arrêtés témoigne que ce mouvement a irradié bien au-delà des jeunes habituellement pris dans les mailles des infractions. La répression qui s'en est suivie s'abat aussi sur des parents aujourd'hui menacés de poursuites parce qu'ils n'auraient pas retenu leurs enfants à domicile. Si ces poursuites devaient se concrétiser, elles aggraveraient encore un peu plus la situation d'enfants et d'adolescent-es dont les familles ne parviennent pas à subvenir correctement à leurs besoins.



L'été s'est aussi caractérisé par une mobilisation d'ampleur nationale, des greffières et greffiers. Leurs revendications légitimes portent sur la refonte de leurs statuts et l'augmentation indispensable de leurs salaires. La FSU soutient totalement leurs revendications et est prête à les accompagner dans des actions collectives.

**À la Protection Judiciaire de la Jeunesse**, et plus spécifiquement dans les services de milieu ouvert qui accueillent la très grande majorité des adolescent-es confié-es par les magistrat-es pour enfants, les conditions de travail sont toujours aussi dramatiques, tant il est difficile de se consacrer à l'accompagnement éducatif avec le carcan procédural imposé par le Code de justice pénale des mineurs. La FSU continue plus que jamais de militer pour un grand code de protection de l'enfance qui englobe le civil et le pénal et considère d'abord l'enfant en voie ou en situation de délinquance comme un enfant à protéger.

S'agissant de la situation des personnels, ce n'est pas l'augmentation du CIA (complément indemnitaire annuel) octroyée aux seuls personnels éducatifs cet été, qui calmera la colère et la détermination à continuer de dénoncer une politique qui maltraite les jeunes en empêchant les professionnel·les de déployer une action véritablement éducative à leur égard. L'administration a décidé d'être cynique jusqu'au bout en ne donnant pas accès à cette augmentation aux adjoint-es et secrétaires administratif-ive, pourtant absolument indispensables au bon fonctionnement des services de la PJJ. De plus, ces postes sont essentiellement occupés par des femmes, ce qui dénote bien aussi à quel point ce gouvernement méprise leurs droits au quotidien, tout en affichant le contraire. Il les méprise doublement puisque cette augmentation refusée vient s'ajouter au refus d'octroi de l'équivalent du CTI (complément de traitement indiciaire) accordé aux personnels socio-éducatifs depuis avril 2022.

La FSU continuera à défendre l'ensemble des professionnel·les qui toutes et tous concourent de leur place à l'accueil et l'accompagnement des jeunes confié-es et exigera pour les adjoint-es et secrétaires administratif-ives l'obtention de l'équivalent du CTI qui représente 49 points d'indice, ainsi qu'une revalorisation indiciaire digne et juste.

La FSU est déterminée à combattre les injustices sociales et à défendre pour toute la jeunesse un modèle éducatif émancipateur. Ceci suppose également une revalorisation sans précédent des carrières et des rémunérations de l'ensemble des professionnel·les, quels que soient leurs métiers, qui concourent toutes et tous à l'action éducative.

La FSU est tout aussi déterminée à lutter contre toutes les dérives sécuritaires et xénophobes qui stigmatisent des personnes, notamment celles issues de l'immigration et leurs enfants.

**À l'administration pénitentiaire** sans surprise, l'été fut chaud, dans les prisons mais aussi dans les locaux administratifs. C'est une vraie stratégie d'adaptation au dérèglement climatique qu'il faut concevoir et mettre en œuvre.

Dans l'actualité récente, tout le monde s'accorde : le CESE dans son avis du 13 septembre sur le sens de la peine et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté dans le sien, publié le 14 septembre. Encore une fois, ils dénoncent le surencombrement endémique des établissements pénitentiaires. La surpopulation carcérale est systémique ! Les conditions de détention, infâmes. Le tout carcéral ne fonctionne pas. La prison, appelle la prison. Sans compter que tout le poids de cette gestion calamiteuse pèse tant sur les justiciables, leurs familles, que sur les agent-es.





## RÉFORME FRANCE TRAVAIL

Le projet de loi Plein emploi est une attaque contre le service public de l'emploi et la protection sociale (dans la continuité de la réforme des retraites et des lycées professionnels). Avec la création de France travail, c'est fragiliser toujours plus le service public de l'emploi, en externalisant des missions au privé. L'obligation d'inscription des bénéficiaires du RSA à France Travail sert en réalité à les contrôler et à les contraindre à accepter des emplois aux conditions salariales et de travail déplorables. La gouvernance de France travail sous la coupe des préfet·es et des Président·es de

Région laisse augurer une concurrence entre les territoires avec une contractualisation accrue basée sur des objectifs chiffrés, une inégalité de traitement pour les usagè·e·s, une attaque contre les droits des personnels. le Gouvernement place également la négociation de la future convention assurance chômage sous le prisme du désengagement de l'État du financement de France travail en faisant augmenter l'engagement de l'Unedic de façon progressive. Nous réaffirmons que le budget Unedic doit servir à augmenter les droits des privé·es d'emploi et des salarié·es précaires.

## DROITS ET LIBERTÉS

Le ministre de l'Éducation nationale fait de la lutte contre le harcèlement une priorité de son action, suite aux suicides de jeunes élèves. Si pour la FSU le harcèlement doit effectivement être combattu avec des vrais moyens, elle dénonce cependant l'intervention de la police dans un collège d'Alfortville pour arrêter un élève soupçonné de faits de harcèlement transphobe. Le harcèlement est un délit qui doit être sanctionné de manière proportionnée et un travail éducatif doit être fait.

La FSU s'alarme de la volonté du réseau « Parents vigilants » créé par Zemmour de s'infiltrer parmi les représentant·es de parents d'élèves lors des prochaines élections aux CA et aux conseils d'écoles.

Des courriers anonymes lourds de menaces parviennent à l'heure actuelle dans des écoles au niveau national, la signature se résume à « parents en colère ».

Les événements de Belgique, en réaction à la publication du guide Evras (Éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle) – destinée aux enseignant·es et intervenant·es doivent nous alerter sur la capacité de nuire des groupuscules complotistes qu'ils soient issus de l'extrême droite et/ou des milieux religieux ultra conservateurs. La FSU sera aux côtés de tou·tes les collègues qui seraient victimes d'intimidation voire d'insultes et continuera d'agir avec l'intersyndicale « Éducation contre l'extrême droite » afin de contrer les attaques contre l'École et ses personnels.

Le travail en cours au CSP (Conseil Supérieur des Programmes) sur l'EAS (Éducation à la vie Affective et Sexuelle) attendu fin novembre 2023 doit nous pousser à la vigilance : les modifications ne doivent pas dégrader l'existant, déjà fragile. En plus des questions de moyens attribués tant aux établissements qu'aux associations, de formation professionnelle des personnels, au niveau fédéral nous devons être vigilant·es sur les contenus, de la circulaire de 2018 et des précédentes et des outils pédagogiques qui y sont liés.

Le collectif Éducation contre les LGBTIphobies en milieu scolaire et universitaire, dont la FSU est membre, va rencontrer le CSP le 11 octobre pour défendre la place de l'EAS dans les programmes.

D'autre part, ayant rencontré Pap Ndiaye en février dernier, ce collectif a lancé une pétition pour que le ministère concrétise les engagements pris lors de cette entrevue. La FSU soutient cette action.

## Migrant·es

L'arrivée de près de 9000 migrant·es à Lampedusa en quelques jours a donné lieu à une instrumentalisation politique des forces d'extrême droite dénonçant une prétendue « submersion migratoire » pour mieux renforcer la xénophobie et l'intolérance. Le gouvernement de son côté n'a pas affiché de volonté claire de les accueillir en coordination avec les autres pays européens, le ministre de l'Intérieur affirmant même que la France n'accueillera pas de migrant·es de Lampedusa.

La FSU exige un accueil digne de ces personnes et continue de s'opposer au projet de loi asile et immigration en participant aux initiatives du collectif Uni·es Contre l'Immigration Jetable 2023 dont elle est membre.



## INTERNATIONAL

La FSU apporte son soutien internationaliste à la grève des travailleurs de l'automobile aux États-Unis, emmenés par l'UAW. Les revendications de hausse des salaires montrent que la question du partage de la valeur est un combat international.

La FSU continue de soutenir le peuple ukrainien et ses organisations syndicales, à travers l'action de l'intersyndicale française de solidarité et notamment l'organisation d'un nouveau convoi intersyndical d'aide.

La FSU soutient la semaine nationale d'actions du 7 au 14 octobre, initiée par l'AFPS, pour dénoncer la complicité de Carrefour avec la colonisation israélienne en Palestine.

La FSU exprime sa solidarité avec les populations libyenne et marocaine touchées par les catastrophes naturelles, et diffuse l'appel aux dons pour le Maroc mis en place par Solidarité laïque.

Concernant la situation en Iran, la FSU appelle à soutenir les syndicalistes enseignant-es emprisonné-es en signant la pétition demandant leur libération.



## SYNDICALISATION.

Les élections professionnelles et la mobilisation retraite ont renforcé la visibilité de la FSU. La campagne nationale et fédérale de syndicalisation trouve ainsi pleinement sa place en cette rentrée en complétant l'action quotidienne des sections départementales et des syndicats nationaux. Cette campagne sera reproduite à l'avenir afin de continuer à renforcer la fédération.

## ACTION

La FSU, avec toute l'intersyndicale, construit avec les personnels une première mobilisation dans le cadre européen de l'appel de la CES pour les salaires et les pensions, pour l'égalité professionnelle femme/homme, contre l'austérité, pour le financement des services publics dans le cadre d'une toute autre répartition des richesses. La FSU appelle à se mobiliser massivement le 13 octobre, journée de grèves et de manifestations. Elle travaillera à des perspectives de mobilisations après le 13 octobre, notamment une campagne sur les impôts et la réforme fiscale pour plus de justice sociale, avec les organisations pouvant être intéressées, dont CGT, Solidaires, Attac...

Dans l'éducation, la FSU prépare un plan d'actions sur les salaires, les conditions de travail, les moyens et contre les réformes en cours.

Engagée dans son élaboration dans le cadre de la Convergence Services publics, la FSU appelle à signer et diffuser largement la pétition « Pour que le budget de la Sécurité Sociale réponde en 2024 aux besoins de la population » (<https://www.convergence-sp.fr/petition-plfss-2024/Publics>)

A l'occasion de la journée internationale pour le droit à l'avortement du 28 septembre, la FSU participera aux initiatives organisées pour manifester sa solidarité avec toutes les femmes du monde dont ce droit est bafoué et pour revendiquer son inscription effective dans la Constitution française et dans la Charte européenne des droits fondamentaux.

La FSU appelle à participer aux marches du 30 septembre contre le mal-logement et pour la baisse des loyers, ainsi qu'aux mobilisations à l'initiative du collectif Uni-es contre l'immigration jetable, dont elle est partie prenante.

La FSU prépare activement la journée de grève intersyndicale sur les revendications des AESH du 3 octobre.

La FSU soutient la grève le 19 octobre à l'appel du collectif « Pas de bébés à la consigne » dont plusieurs syndicats de la FSU sont partie prenante.

La FSU soutient la revendication des 9 organisations syndicales d'une hausse immédiate de 10 % des pensions de retraite et appelle à participer à la journée d'action des retraités du 24 octobre.



## ANNEXE

### BILAN DU MOUVEMENT CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

Une intersyndicale complète dans laquelle la FSU a pris toute sa place a mené un puissant mouvement social contre la réforme des retraites du gouvernement durant tout le premier semestre 2023. Elle n'est cependant pas parvenue à faire reculer le gouvernement sur le fond du projet de réforme mais a néanmoins remporté une forme de « victoire morale » et démontré un regain du syndicalisme. Ce mouvement donne donc à la fois des motifs d'espoirs et a révélé, voire confirmé pour partie, des difficultés qu'il convient d'analyser. Ce bilan fait par le conseil national de la FSU des 26 et 27 septembre n'a pas vocation à clore l'analyse au vu de la richesse des enseignements que nous pouvons continuer à tirer.

L'intersyndicale, formée un an auparavant et s'étant ainsi déjà exprimée ensemble sur les salaires, l'écologie et l'assurance chômage, a réussi à déjouer les stratégies de division du gouvernement, notamment lors des pseudos-concertations de l'automne, sur la promesse de petites pensions garanties et les femmes contre les hommes. Le gouvernement a même été contraint d'admettre, contrairement à ce qu'il prétendait au début, que sa réforme pénalisait encore davantage les femmes. Le 8 mars a été de ce point de vue un tournant dans le mouvement. L'intersyndicale a également réussi à déjouer l'opposition entre cadres et salarié-es précaires, entre retraité-es et actif-ves (opposition très largement travaillée par Emmanuel Macron lui-même), entre jeunes et actif-ves, etc. La ligne sociale et féministe et écologiste a été gardée tout le long. Le lien entre la justice sociale et les questions écologiques a été également mis en lumière, en particulier via le cortège de l'Alliance écologique et sociale dans les manifestations parisiennes.



Cependant, la jeunesse n'a pas été très présente. Est-ce dû aux difficultés du syndicalisme étudiant et lycéen ? A l'enjeu trop lointain que représentaient les retraites ? Aux effets dissuasifs de certaines mesures ou interventions de nature répressive dans les lycées et campus ? En tous cas, il faudra mieux intégrer les problématiques de la jeunesse dans les mouvements interprofessionnels.

L'unité de l'intersyndicale a été en soi un puissant facteur de mobilisation. Elle a confirmé pour la FSU que cette unité d'action doit être recherchée. Elle n'a en effet pas été synonyme d'alignement sur le moins-disant. Le mot d'ordre commun de retrait de la réforme, parce qu'il correspondait à une aspiration profonde des travailleurs-euses a soudé l'intersyndicale et permis l'unité même si des débats ont existé en son sein et qu'elle n'a pu brosser les contours d'une autre réforme des retraites, ambitieuse et confortant les droits des salarié-es. Les synthèses qui sont sorties de l'intersyndicale étaient entraînantes sans doute parce que les organisations montraient par là qu'elles parvenaient à sortir des postures. Elle n'est pas parvenue cependant à jouer suffisamment un rôle de « coordination » des secteurs, ce qui à l'avenir pourrait être pensé.

Ce mouvement n'a pas été véritablement « porté » par un secteur plutôt qu'un autre, ce qui était un avantage par rapport à des phénomènes de grève par procuration où on laisse « d'autres » lutter sans trouver soi-même d'espace pour s'impliquer réellement, mais a été un inconvénient du point de vue de la dynamique du mouvement. Force est de constater que, globalement, la généralisation de la grève (sur le modèle par exemple de 1995) n'a pas fonctionné, même dans les secteurs les plus en pointe, et ce même malgré un mot d'ordre fort de « mise à l'arrêt » du pays appelé par l'intersyndicale pour le 7 mars, assorti d'un appel à la grève féministe le 8 mars et d'un appel à la solidarité active avec le mouvement des jeunes le 9 mars.

Si l'intersyndicale n'a pas appelé explicitement à cette généralisation et à des reconductions de la grève entre deux dates nationales, elle a soutenu dans ses communiqués la poursuite des grèves décidées dans les secteurs professionnels.

Sans doute doit-on d'abord et avant tout cette difficulté au changement du salariat : tertiarisation, accroissement des emplois précaires, éclatement des collectifs de travail, davantage de télétravail (le blocage des transports en particulier n'a plus le même impact social). Mais il est évident que cela a à voir aussi avec la faiblesse de l'implantation syndicale qui a pu freiner l'organisation des salarié·es sur le lieu de travail, on ne participe pas à un mouvement de grève que lorsqu'on est dans le cadre d'un collectif, et celui-ci est généralement animé par un syndicat.

De plus, il s'est avéré difficile, localement ou dans les secteurs professionnels, de se détacher du calendrier national de mobilisations décidé par l'intersyndicale et de réunir des salarié·es en assemblées générales. Ces dernières, quand elles étaient organisées, ont souvent réuni trop peu de grévistes pour permettre une réelle vie et l'auto-organisation de la lutte. Leur organisation reste néanmoins nécessaire pour les mobilisations à venir.

Dans nos champs de syndicalisation, nous n'avons pas réussi davantage à reconduire la grève notamment dans l'éducation nationale. Nous devons avoir le débat avec l'ensemble des personnels pour identifier précisément ce qui a empêché ces reconductions.

Alors que les sondages d'opinion, confortés par des manifestations monstrueuses et un soutien populaire inédit, donnaient une majorité écrasante à l'opposition à cette réforme, le « dépassement », pourtant espéré, n'est pas arrivé. C'est sur ce hiatus que nos organisations syndicales doivent aussi plancher.

De fait, la mesure de la réussite des mobilisations s'est faite à l'aune du nombre de manifestant·es. Cela interroge sur le rapport des salarié·es à la grève, qui aurait désormais moins pour fonction de mettre la production à l'arrêt que de rendre visible une contestation. Ce point n'est pas forcément négatif, tant on sait que « l'opinion » compte pour espérer peser sur les décisions, et le soutien de l'opinion à ce mouvement n'a fait que croître au fil des journées d'action pour atteindre un record absolu. Pour autant, il faut s'interroger sur la portée de ces grèves de témoignage dans un contexte où le pouvoir fait de la surdité à l'opinion une vertu. Cela ne doit pas nous faire abandonner la modalité de la grève, elle

seule permet à une masse de travailleuses et travailleurs de se mobiliser, on l'a d'ailleurs mesuré par les chiffres de manifestant·es plus importants en semaine que les samedis, même si on a pu également noter une forme de rotation entre les manifestant·es, notamment celles et ceux pour qui le recours à la grève s'avère difficile. Mais cela interroge sur le sens qu'on y donne et que nous devons continuer à travailler et à expliquer aux collègues, en visant la grève majoritaire qui de fait installe un conflit social et permet de « bloquer » l'économie.

Les caisses de grève doivent devenir un élément d'un mouvement inscrit dans la durée car elles créent du lien et des solidarités entre travailleur·euses notamment pour les plus précaires tout en facilitant l'engagement dans



un mouvement d'ampleur sur la durée.

La FSU a porté, dans la deuxième partie du mouvement, celui de la crise démocratique après le recours au 49-3, la nécessité d'organiser des rassemblements citoyens sur les places des villes. Ce mot d'ordre n'a pas réussi à s'imposer dans l'intersyndicale. Il est pourtant nécessaire de penser aussi les actions « intermédiaires », notamment en donnant de la force aux rassemblements permettant de faire entrer dans le mouvement d'autres personnes.

L'intersyndicale a voulu à juste titre manifester son indépendance des partis politiques, et ce dès la première date de mobilisation le 19 janvier alors qu'un parti avait déjà posé la date d'une manifestation le samedi 21 janvier sur le même mot d'ordre. Les liens avec les partis et parlementaires ont ensuite été constants mais souvent informels. Cette indépendance a pu donner confiance au monde du travail pour participer aux actions décidées par l'intersyndicale qui a ainsi conduit la mobilisation tout du long en toute indépendance. Cependant, l'absence de perspective politique n'a-t-elle pas été aussi un facteur d'absence de confiance dans la capacité du mouvement à gagner sur sa revendication, et dès lors, n'aurait-il pas fallu approfondir les liens avec la gauche politique ?

C'est ce qu'a tenté de défendre la FSU, en participant à des meetings communs avec les politiques et en étant ouverte à des initiatives de plus grande ampleur qui auraient permis de donner un souffle supplémentaire au mouvement. Dans tous les cas, le lien du mouvement social avec le politique doit être repensé, en garantissant l'indépendance des uns et des autres mais sans s'enfermer dans une indifférence mortifère.

Le mouvement a agrégé un grand nombre de revendications, en particulier sur le sens du travail et le partage des richesses produites, il s'agit donc désormais d'approfondir cette question majeure pour le monde du travail.

Ce sont aussi les sections départementales de la FSU qui ont été fortement mobilisées lors de cette séquence. Elles ont su, avec l'ensemble des militant·es, créer des dynamiques collectives locales et départementales et intersyndicales. Les SD et CDFD en sortent ainsi renforcés.

Comme pour chaque mobilisation interprofessionnelle d'envergure, de nouveaux et nouvelles camarades se sont syndiqué·es, de nouvelles générations militantes ont émergé et se sont formées. Elles participeront aussi au nécessaire renouvellement des futures équipes syndicales.

Les liens intersyndicaux ont pu se construire avec des organisations syndicales que l'on voyait peu ou qu'on ne voyait plus sur le terrain social. Ils ont aussi pu se renforcer localement, notamment, avec la CGT et Solidaires. Ce sont des atouts certains pour l'avenir, en particulier dans la perspective de création d'un nouvel outil syndical.

Renforcer le syndicalisme apparaît également incontournable, notamment pour accroître la dynamique de re-territorialisation des mobilisations à l'œuvre dans ce mouvement.

---

## VOTE POUR L'ADOPTION DU TEXTE ACTION

POUR : 94

CONTRE : 6

ABSTENTION : 1

REFUS DE VOTE : 5

